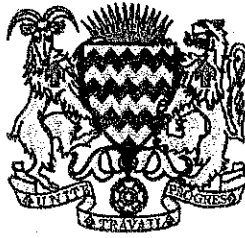


RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE
L'ETAT DU QATAR, LE 7 MAI 2014

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne souhaite une cordiale bienvenue à celle de l'Etat du Qatar, conduite par *le ministre du ministre de la Coopération Internationale*, et la remercie de la présentation du rapport national dans le cadre du 2nd cycle l'Examen Périodique Universel.

La délégation tchadienne accueille favorablement les changements intervenus dans les obligations de l'Etat du Qatar en matière des droits de l'homme pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier cycle de l'Examen Périodique Universel, sans oublier les difficultés rencontrées et les orientations futures, notamment la création d'une commission permanente chargée de l'élaboration des rapports au titre de l'Examen Périodique Universel, l'assurance du suivi des recommandations formulées lors de l'examen de chaque rapport, l'établissement d'un Plan d'action national pour élaborer le rapport sous examen, ...

La délégation tchadienne note que l'Etat du Qatar a promulgué un certain nombre de textes législatifs et réglementaires de soutien aux droits de l'homme : en particulier la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2011, la modification, en 2010, du Code pénal pour le rendre conforme aux textes internationaux, la création d'une agence nationale d'action sociale, le 14 juillet 2013, de la Commission nationale du droit international humanitaire, en 2012,

La délégation tchadienne souhaite pleins succès à l'Etat du Qatar dans la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'issue du présent examen.

Merci, Monsieur le Président